

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

27ème RALLYE DU PAYS BASQUE

Épreuve organisée par l'ASA Adour Pays Basque 10/13

Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 30/04/2018

Sous le numéro 1830

Et par la FFSA le 22/05/2018, sous le permis d'organiser n°400

25 et 26 Août 2018

Coupe de France des Rallyes – Coef 3

NOTA

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier. Ils seront consultables sur le site du rallye :

www.rallye-pays-basque.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Samedi 30 juin 2018 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)

Ouverture des engagements : Samedi 30 juin 2018

Clôture des engagements : Lundi 13 Août 2018 à minuit (date d'envoi de la demande complète au secrétariat du rallye, cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 18 Août 2018, à partir de 8 h 30

Le document sera remis aux équipages régulièrement engagés qui se présenteront à la Maison des services publics « Elgar », 11 rue Gaskoina, 64240 Hasparren

Reconnaisances : toutes les ES pourront être reconnues de 9 h à 12 h et de 14 à 18 h

- Samedi 18 Août 2018
- Dimanche 19 Août 2018
- Jeudi 23 Août 2018
- Vendredi 24 Août 2018

Vérifications des documents administratifs : Vendredi 24 Août 2018, de 18 h à 21 h. Maison des services publics « Elgar », 11 rue Gaskoina, 64240 Hasparren

Vérifications techniques : Vendredi 24 août 2018, de 18 h 30 à 21 h 30.
RENAULT, Garage Berho, Avenue Guichené, Hasparren

Mise en place du parc de départ : Vendredi 24 août à partir de 18 h 30. Fronton municipal, Hasparren

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 24 Août 2018, 20 h, Maison des services publics « Elgar », 11 rue Gaskoina, 64240 Hasparren

Publication des équipages admis au départ : samedi 25 Août 2018 à 8 h 00 au marché couvert Hasparren

Publication des heures et ordres de départ : samedi 25 Août 2018 à 8 h 00 au marché couvert Hasparren

Briefing du Directeur de course aux officiels : samedi 25 août 2018 à 8 h 00 au PC de course,
Maison des services publics « Elgar », 2ème étage

Briefing du Directeur de course aux voitures d'encadrement : Samedi 25 août 2018 à 8h30 au PC de course, Maison des services publics « Elgar », 2ème étage

Briefing des pilotes : par écrit lors des vérifications administratives

Départ 1ère voiture étape 1 : samedi 25 août à 10 h 40 (1ère VHC) Parc fermé au Fronton Municipal

Arrivée 1ère voiture étape 1 : samedi 25 août à 23 h 06 (1ère VHC) Parc fermé au Fronton Municipal

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape, heures et ordres départ de la 2^{ème} étape :
26 août à 7 h 00 au marché couvert Hasparren

Départ 1ère voiture étape 2 : dimanche 26 août à 8 h 50 (1ère VHC) Parc fermé au Fronton Municipal

Arrivée 1ère voiture étape 2 : dimanche 26 août à 13 h 52 (1ère VHC) Parc fermé au Fronton Municipal

Vérification finale : 26 Août 2018 à Hasparren. RENAULT, Garage Berho.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : 26 Août 2018. Podium 30' après l'arrivée du dernier concurrent.
Hasparren

Remise des prix et coupes : 26 Août 2018 à l'arrivée au podium - Marché couvert d'Hasparren.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ADOUR PAYS BASQUE organise le 27ème Rallye du Pays Basque en qualité d'organisateur administratif et technique.

Il s'agit d'une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (NPEA).

Comité d'Organisation

Président : DUMEAUX Philippe

Membres du comité d'organisation : BALUTO Alain, BATARD Patrick, BERHO Julien, BOSSY Denis, ERRERA Flavien, IHITSAGUE Christelle, HIRIGOYEN François, IHITSAGUE Lydie, LACROIX Patxi, LARCABAL Sébastien, LEMONNIER Alain, MAGOT Tony, MALPIECE Stéphanie, PALACIO Mathieu, PASSICOT Gilles, ROBERT Guy, TEMPLIER Magalie

Secrétariat du Rallye : ASA ADOUR PAYS BASQUE, Hôtel-Restaurant « Les Tilleuls »
1 Place de Verdun, 64240 Hasparren

Contact : DUMEAUX Philippe 06 51 06 41 56 philippe.dumeaux@outlook.com
LARCABAL Sébastien 06 10 53 12 65 seb.larcabal@wanadoo.fr (pour les équipages)
BALUTO Alain 06 80 01 14 83 alain.baluto@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Maison des services publics « Elgar », 11 rue Gaskoina, 64 240 Hasparren
du vendredi 24 Août 2018, 17 h, jusqu'à la fin de la manifestation

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires sportifs :	Jacques COURMONTAGNE	Licence n° 11849
Commissaires Sportifs :	Jean-Roch LEBOSSE	Licence n° 2 332
	Flavien ERRERA	Licence n° 250 449
Secrétaire du collège des Commissaires sportifs :	Annie FOURCADE	Licence n° 15 323
Directeur de Course :	Joseph LORE	Licence n° 10 395
Directeurs de Course Adjoint :	Josy MARTIN	Licence n° 75

Directeurs de Course Adjoints aux épreuves sportives au PC :

Françoise BOUCHON	Licence n° 17 644
Patrick ORILLAC	Licence n° 14 992

Directeurs de Course délégués aux départs des épreuves sportives :

Dominique PAINVIN	Licence n° 7 706
Michel PELISSIE	Licence n° 147 969
Maurice MELIANDE	Licence n° 157 142
Philippe DUBOY	Licence n° 123 400

Commissaire Technique Responsable :

Gérard DABADIE	Licence n° 10 602
----------------	-------------------

Commissaires Techniques :

Patrick BATARD	Licence n° 146 650
Alexandre FOURCADE	Licence N° 28 760
Alexandre LOUIS	Licence n° 237 076
Jean-Marie MAIRE-HEGUY	Licence N° 29 577

Chargés des relations avec les concurrents :

Jean-François FOURCADE	Licence n° 8 460
Renée JECKER	Licence n° 11 119
Alain BALUTO	Licence n° 5 998

Responsable classements :

Monique BOURGEOIS	Licence n° 132 559
Frédéric DUCROCQ	Licence n° 19 399

Médecin Chef :

Dr Christine LESPIAUCQ	Licence n° 46 467
------------------------	-------------------

ES OREGUE : 1/3/5/7

Nombre de postes de commissaires	14
Nombre d'extincteurs par poste	1
Nombre de commissaires	14

ES HELETTE : 2/4/6

Nombre de postes de commissaires	13
Nombre d'extincteurs par poste	1
Nombre de commissaires	13

ES PASCOENEA : 8/10

Nombre de postes de commissaires	18
Nombre d'extincteurs par poste	1
Nombre de commissaires	18

ES CAMBO-MACAYE : 9/11

Nombre de postes de commissaires	13
Nombre d'extincteurs par poste	1
Nombre de commissaires	13

Nombre d'ambulance : 4 (1 ambulance à chaque départ de spéciale)

NOTA : à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les Officiels figurant dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 27ème Rallye du Pays Basque compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 (Coefficient 3)
- Le Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2018
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2018

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications techniques devront intervenir dans les 30' suivant les vérifications administratives. Les équipages présenteront leurs casques et combinaisons.

Les heures de convocation seront publiées sur le site du rallye.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P. Toute personne désirant participer au 27ème Rallye du Pays Basque doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 13 Août 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 P. Le nombre des engagés est fixé à 60 voitures, maximum.
Si le maximum des engagés au 7ème Rallye du Pays Basque VHC (20 voitures) et au 7ème Rallye du Pays Basque VHRS (30 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 27ème Rallye du Pays Basque pourra être augmenté, sans que le total des engagements aux trois rallyes ne dépasse 110.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1 P. Pour chaque équipage, les droits d'engagement sont fixés selon les montants suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| ▪ avec la publicité facultative des organisateurs : | 420 € |
| ▪ sans la publicité facultative des organisateurs : | 840 € (420 x 2) |

- équipage complet membre de l'ASA organisatrice, à jour de cotisation : 370 €
- équipage étranger : 340 €
- équipage engagé en classe N2S (ne bénéficiant pas de prix en espèces) : 340 €
- réduction particulière : 50 € si l'équipage vient de plus de 300 km.

3.1.12 P. Seront seules acceptées les demandes d'engagement accompagnées des droits d'engagement.

Les droits d'engagement peuvent être payés :

- soit par chèque tiré sur une banque française, à l'ordre de ASA ADOUR PAYS-BASQUE;
- soit par virement sur le compte **IBAN FR39 3000 2017 0000 0079 0501 T55**. (Les frais de virement éventuels sont à la charge du concurrent).

Les droits seront encaissés lors de la confirmation de l'engagement par l'organisateur.

L'organisateur remboursera pour partie ces droits aux concurrents qui ne pourront se présenter au départ pour des raisons de force majeure et qui l'auront prévenu par lettre recommandée : un prélèvement de 30 % sera effectué pour toute demande reçue avant le 13 août 2018, de 50 % pour les demandes postérieures à cette date et jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

La demande d'engagement devra être complétée par les photocopies recto-verso des permis de conduire ; licences FFSA ; passeport de la voiture ; autorisation du propriétaire de la voiture, si celui-ci n'est ni pilote, ni coéquipier ; récépissé du virement, si le paiement des droits d'engagement a été effectué par ce moyen.

L'ensemble de ces documents doit être adressé à : **27ème Rallye du Pays Basque, chez : M. Sébastien LARCABAL, 150 Côte de Dorrea, Maison Domingorena (RDC), 64480 USTARITZ.**

3.2.7 P. Briefing des concurrents et des véhicules d'encadrement

- Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives.
- Un briefing oral sera effectué samedi 25 août à 8 h 30 aux conducteurs des voitures d'encadrement (Promotion, Information, Sonorisation, 000, 00, 0) au PC de la course, Maison des services publics « Elgar », 2ème étage.

Tout conducteur absent au briefing se verra refuser le départ.

3.2.9 P. Sécurité

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.4 P. Sections

L'ordre des départs de la 1ère section de la 1ère étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

L'ordre de départ de la 2ème section de la 1ère étape sera établi selon le classement de la première section, hors pénalités routières.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3 P. ASSISTANCE

L'assistance est uniquement autorisée dans le parc prévu à cet effet, à Hasparren., à raison **d'un seul véhicule d'assistance** (muni d'un autocollant d'identification) pour chaque voiture de course.

L'entrée ou le stationnement dans le parc d'assistance ne sera pas autorisé avant vendredi 24 août, 14 h.

Les voitures d'accompagnement pourront stationner sur le parking qui jouxte le Lycée Saint Joseph, à 300 m du parc d'assistance.

Les remorques sont interdites dans le périmètre du parc d'assistance. Elles seront impérativement stationnées à l'emplacement qui leur est réservé, à Hasparren.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Un additif au présent règlement particulier décrit la publicité collective obligatoire et la publicité facultative.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le 27ème RALLYE DU PAYS BASQUE représente un parcours de 363 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111.5 km :

Orègue :	13,7 Km x 4 =	54.8 Km
Helette :	8.7 Km x 3 =	26.1 Km
Pascoenea :	9.6 Km x 2 =	19.2 Km
Cambo-Macaye :	5.7 Km x 2 =	11.4 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » qui sera annexé au road book.

6.2 P. RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de prudence, de discrétion, de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et d'assurer ainsi la pérennité des rallyes.

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS.

Outre celle des organisateurs, une surveillance de Gendarmerie sera établie ainsi que des contrôles portant sur le niveau sonore et le respect du code de la route.

Des reconnaissances hors des jours et heures autorisés, le non-respect du nombre de passages, l'utilisation d'un véhicule non de série, la présence à bord de plus de deux personnes exposeront les contrevenants à :

- un refus de départ de l'épreuve ;

- une amende égale aux droits d'engagement ;
- une demande de sanction auprès de la FFSA.

Ces pénalités sont cumulables.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces sont cumulables. Ils se répartissent comme suit :

Classement général scratch :

Plus de 40 partants : 1^{er} 600 € ; 2^{ème} 400 € ; 3^{ème} 300 € ; 4^{ème} 200 € ; 5^{ème} 100 €

Moins de 40 partants : 1^{er} 500 € ; 2^{ème} 300 € ; 3^{ème} 200 € ; 4^{ème} 100 €

Classement par groupe :

Plus de 10 partants : 1^{er} 250 € ; 2^{ème} 150 € ; 3^{ème} 100 €

De 6 à 10 partants : 1^{er} 250 € ; 2^{ème} 150 €

Moins de 6 partants : 1^{er} 250 €

Classement par classe :

Plus de 10 partants : 1^{er} 420 € ; 2^{ème} 200 € ; 3^{ème} 100 € ; 4^{ème} 50 €

De 6 à 10 partants : 1^{er} 420 € ; 2^{ème} 200 € ; 3^{ème} 100 €

De 4 à 5 partants : 1^{er} 420 €

Moins de 4 partants : 1^{er} 210 €

Premier équipage entièrement féminin : 250€

Pas de prix en espèce pour la classe N2S

Coupe ou trophée à chaque vainqueur de classe.

Si plus de 3 partants dans la classe, 1 jambon de Bayonne à chaque vainqueur de classe.